



## Unité facultative « animation sportive » en Bac Pro : une qualification au rabais !

Fin mars, en écho à ce qu'il a fait dans la voie générale, le ministère a annoncé la création d'un bac pro « Métiers du sport » à la rentrée 2022. Pour la rentrée 2021 il met en place une unité facultative « animation sportive » intégrée à 5 bacs pros (AGORA, métiers du commerce et de la vente, métiers de l'accueil, métiers de la sécurité, animation enfance et personnes âgées). Ces 5 bacs ont été sélectionnés parce qu'ils présentent des compétences communes avec les unités capitalisables UC1 et UC2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS). En septembre, une trentaine d'établissements proposeront cette unité. Le choix des établissements repose sur des critères qui écarteront de fait les établissements ruraux et ceux des zones sensibles, puisqu'ils doivent s'ancrer dans un espace avec des infrastructures et un tissu sportif bien développés.

Ce projet démarrera en 1<sup>ère</sup> professionnelle et nécessitera 6 semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel dans le secteur sportif obligatoirement. Trois disciplines ont été identifiées comme « porteuses » de cette unité, PSE, éco-gestion, EPS.

A part 4 HSA allouées, la mise en place se fera à moyens constants. Cette unité sera implantée en imputant des heures aux dispositifs déjà existants (chef d'œuvre, co intervention, accompagnement personnalisé), et en utilisant le temps de l'association sportive du lycée.

Pour l'heure aucune réponse sérieuse sur l'organisation pédagogique pour sa mise en place dans les établissements : classes spécifiques, individualisation des parcours. In fine cela pourrait aboutir à l'éclatement du groupe classe.

Ce projet se caractérise une fois encore par la précipitation et l'improvisation. Les collègues déjà épuisés par le contexte sanitaire et la réforme de la voie professionnelle, vont devoir, encore une fois, se débrouiller pour mettre en place cette unité.

Si comme c'est prévu, en obtenant cette « option » facultative, les élèves valident deux unités du BP JEPS, quelle assurance ont-ils/elles de pouvoir s'inscrire pour le réaliser en totalité, sachant en plus que les frais d'inscription peuvent aller jusqu'à 6000 euros ? Faire miroiter cette possibilité à ces bacheliers n'est qu'une désillusion supplémentaire à laquelle on les expose.

Après deux réunions en multilatérale et en dépit des nombreuses réserves formulées, le ministère présentera les textes aux instances, pour validation fin mai.

**La CGT Educ'action dénonce cette initiative menée au pas de charge et demande l'abandon de ce qu'elle considère comme une illusion dont l'objectif est l'employabilité immédiate et non une véritable qualification. Il s'agit essentiellement de fournir une main d'œuvre peu qualifiée en adéquation avec les exigences des grandes enseignes sportives et les besoins des futurs JO de Paris.**